

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Procédé de positionnement

- A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

Renseignements d'ordre général

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Financier	
Autres	

Projet de l'apprenant

Objectif professionnel	
Motivation pour suivre la formation par rapport au projet professionnel	

Attente vis à vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
 3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

- B. **Dans le cas d'utilisation du CPF** pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Remplir une attestation sur l'honneur, attestation fournie sur le compte CPF et transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans (annexe 1)
2. Faire une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Information du public :

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public sur le site :

A RAJOUTER DES QUE CE SERA EN LIGNE

Procédé d'évaluation – Formation B

AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Elle est réalisée soit en voiture ou sur simulateur avec la présence d'un enseignant.

EN VOITURE

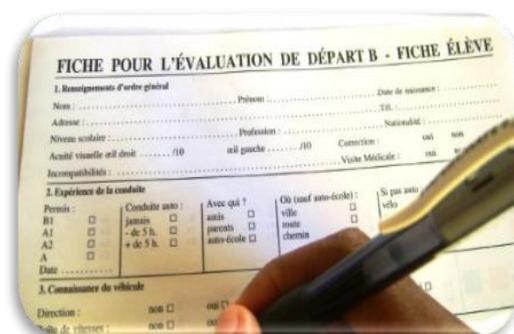
Rubriques évaluées :

- Des renseignements d'ordre général sur l'élève ;
- L'expérience de la conduite ;
- La connaissance du véhicule ;
- Ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ;
- Ses habiletés ;
- Sa compréhension et sa mémoire ;
- Sa perception ;
- Son émotivité.

Durée : 55 minutes

Moyens utilisés :

- Voiture école - Enseignant
- Fiche d'évaluation





SUR SIMULATEUR

Catégories de compétences évaluées :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

Le test se divise en 2 parties :

- Le questionnaire
- L'analyse des capacités cognitives en situation de conduite effective (plusieurs exercices)

Durée : 50 minutes

Moyens utilisés :

- Un simulateur Oscar 2 (voir pièce jointe)

En fonction du résultat des compétences , cela permet d'avoir une estimation du nombre prévisionnel d'heures de formation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant.
Chaque partie conserve un exemplaire.

Un devis détaillé vous est proposé et si vous l'acceptez, le contrat peut être signé.

À savoir que le volume de formation défini à la suite de cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences de votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

ANNEXE 1

MON COMPTE FORMATION

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- B
- C1
- C
- D1
- D
- C1E
- CE
- D1E
- DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

.....

p. 1 / 2

MON COMPTE FORMATION

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

.....

domicilié(e) à

.....

.....

certifié sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2

L'ÉVALUATION DE DÉPART

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé

Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau.



Le simulateur vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.



Pour évaluer **13 FACULTÉS**

Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.

Durée



Sont évalués :

- Vos **pré-requis** en matière de connaissance du véhicule.
- Vos **expériences** vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Vos **compétences psychomotrices**.
- Vos **motivations**.
- Votre **observation de l'environnement**.
- Votre **évaluation du risque**.



SCAR2
Fiche d'évaluation de départ - Exemple de base

📍 **Renseignements d'ordre général**

Nom : EVAL
Prénom : ALAIN
Date de naissance : 05/09/2003
Nationalité : Française
Titre de la rue effectué : Oui Non

Observations :

📊 **Résultats de l'évaluation**

Expérience de conduite	★ ★ ★ ★ ★
Habileté	★ ★ ★ ★ ★
Attitude à l'égard de l'apprentissage	★ ★ ★ ★ ★
Attitude à l'égard de la sécurité	★ ★ ★ ★ ★
Respect des consignes	★ ★ ★ ★ ★
Compassion / Mémorie	★ ★ ★ ★ ★
Observation / Perception	★ ★ ★ ★ ★
Orientat	★ ★ ★ ★ ★
Respect du Code de la route	★ ★ ★ ★ ★
Trajectoires	★ ★ ★ ★ ★
Connaissance du véhicule	★ ★ ★ ★ ★
Rapport au risque	★ ★ ★ ★ ★
Démarrage / Arrêt	★ ★ ★ ★ ★

📄 **Volume de formation prévisionnel**

20 h de conduite minimum sont imposées par le règlement pour un véhicule à route ouverte

Proposition heures pratiques : heures
Proposition retenue : heures

Proposition acceptée : Oui Non

Date :

Cachet de l'auto-école :

Signature du formateur :

Signature des parents (pour mineurs) :

Signature de l'élève :

Préparez-vous à votre réussite!
www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

🖨️ Résultat imprimable en deux exemplaires.

Résultat

Le résultat est donné sous la forme d'une **lettre** correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE